INITIALES DU MAIRE
2021-09-07
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mardi le 7 septembre 2021.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
Poste vacant, conseiller # 6

Absences :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers les points suivants : a) Étagère – Bibliothèque :

RÉSOLUTION CM2021-167

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :

   A) Séance ordinaire du 2 août 2021

4. Correspondances :

   A) Aucune correspondance

5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période d'août 2021
7. Adoption du règlement 373-21 concernant les bâtiments accessoires
8. Prolongation de délai – travaux routier volet redressement Rang 6 Ouest
9. Prolongation de délai – travaux routier volet redressement Chemin des eaux mortes
10. Prolongation de délai – travaux routier volet soutien Rang 6 Ouest
11. Autorisation de dépôt de projet – PAVL volet accélération – rang 6 Est
12. Acceptation d'une soumission – Trottoir rue Honfleur
13. Acceptation d'une soumission – Sortie de secours hôtel de ville
14. Libération de la retenue contractuelle – Travaux Rue St-Jean
15. Libération de la retenue contractuelle – Travaux rue de la Rivière
16. Libération de la retenue contractuelle – Traitement de surface rang 7
17. Autorisation de paiement – Association des Trois Baies
18. Autorisation de paiement – Éco-prêt
19. Acceptation d'une soumission – Gouttières Bertrand Ouellet
20. Acceptation d'une soumission – Produits BCM – compteurs d'eau
21. Acceptation d'une soumission – AF Diesel

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2021-09-07
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution ou annotation

22. Acceptation d'une soumission – Techno Pieux
23. Autorisation- Inscription Congrès FQM
24. Autorisation de dépôt de projet – Municipalité amie des enfants
25. Autorisation de dépôt de projet – Parc des générations – Espace Muni
26. Autorisation de dépôt de projet – Parc des générations – Programme de soutien aux infrastructures de petites envergures
27. Autorisation de signature – bail Caisse Desjardins d'Alma
28. Autorisation de signature – Quittance centre communautaire
29. Demande d'aide financière – Camping Pointe Taillon
30. Demande d'aide financière – Fabrique Sainte-Monique
31. Divers :
32.
    A) Étagère - bibliothèque
    B) _____

33. Période des questions
34. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL:

a) Séance ordinaire du 2 août 2021

RÉSOLUTION CM2021-168

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Pascal Gauthier résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

4- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2021-169

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de septembre 2021, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	308 756.96 $
Comptes déjà payés	156481.74 $
TOTAL	465 238,70 $

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

_____
Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE
2021-09-07
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution
ou annotation

7- ADOPTION DU RÈGLEMENT 373-21 CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

RÉSOLUTION CM2018-170

Attendu que la municipalité de Sainte-Monique est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que le règlement de zonage 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

Attendu que le Conseil municipal a jugé à propos de modifier son plan de zonage en vue de modifier les normes applicables aux bâtiments accessoires;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été dûment présenté lors de la séance tenue ce 3 mai 2021;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique s'est tenue afin de recevoir les commentaires de la population à l'égard du présent règlement;

ATTENDU QU' un deuxième projet de règlement a été dûment présenté à la séance du 2 août 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement d'adopter le règlement portant le numéro 373-21 concernant les bâtiments accessoires.

8- PROLOGATION DE DÉLAI – TRAVAUX ROUTIER VOLET REDRESSEMENT RANG 6 OUEST

RÉSOLUTION CM2021-171

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre d'annonce d'aide financière pour des travaux dans le Rang 6 Ouest du Programme d'aide à la voirie locale volet redressement portant le numéro de dossier DDA39677;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pu réaliser les travaux en 2021 et ne pourra pas respecter le délai de 12 mois suivant la lettre d'annonce pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer, séance tenante, l'intention de la municipalité de Sainte-Monique de terminer les travaux ainsi que l'échéancier de réalisation des travaux dans un délai de 24 mois à partir de la date de la lettre d'annonce soit le 18 juin 2023.

9- PROLOGATION DE DÉLAI – TRAVAUX ROUTIER VOLET REDRESSEMENT CHEMIN DES EAUX-MORTES

RÉSOLUTION CM2021-172

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre d'annonce d'aide financière pour des travaux dans le Chemin des Eaux-Mortes du Programme d'aide à la voirie locale volet redressement portant le numéro de dossier XNF26782;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

INITIALES DU MAIRE
2021-09-07
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pu réaliser les travaux en 2021 et ne pourra pas respecter le délai de 12 mois suivant la lettre d'annonce pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer, séance tenante, l'intention de la municipalité de Sainte-Monique de terminer les travaux ainsi que l'échéancier de réalisation des travaux dans un délai de 24 mois à partir de la date de la lettre d'annonce soit le 17 juin 2023.

10- PROLOGATION DE DÉLAI – TRAVAUX ROUTIER VOLET SOUTIEN – RANG 6 OUEST

RÉSOLUTION CM2021-173

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre d'annonce d'aide financière pour des travaux dans le Rang 6 Ouest du Programme d'aide à la voirie locale volet soutient portant le numéro de dossier 154217589;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pu réaliser les travaux en 2021 et ne pourra pas respecter le délai de 12 mois suivant la lettre d'annonce pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer, séance tenante, l'intention de la municipalité de Sainte-Monique de terminer les travaux ainsi que l'échéancier de réalisation des travaux dans un délai de 24 mois à partir de la date de la lettre d'annonce soit le 6 juillet 2023.

11- AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ACCÉLÉRATION – RÉFECTION RANG 6 EST

RÉSOLUTION CM2021-174

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux ;
  l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
  le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Mathieu Lapointe, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier

INITIALES DU MAIRE
2021-09-07
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme. Suzanne Larouche, appuyée par M. Jonathan Boily, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Monique autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

12- AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ACCÉLÉRATION – RÉFECTION RANG 7 – RANG 5

RÉSOLUTION CM2021-175

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux ;
  l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
  le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Mathieu Lapointe, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Jacques Vachon, appuyée par M. Pascal Gauthier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Monique autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SORTIE DE SECOURS HÔTEL DE VILLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure

14- LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – TRAVAUX RUE ST-JEAN – RANG 7

RÉSOLUTION CM2021-176

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a réalisé des travaux de réfection de voirie sur la rue St-Jean et le Rang 7 en 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucun défaut ou manquement au devis n'a été observé 12 mois après la réalisation des travaux;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

N° de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tente, la libération de la retenue contractuelle finale à l'entreprise « Terrassement Belleau » au montant de 24 499.31 $ taxes incluses.

15- LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – TRAVAUX RUE DE LA RIVIÈRE

RÉSOLUTION CM2021-177

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a réalisé des travaux de réfection de voirie sur la rue de la Rivière en 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucun défaut ou manquement au devis n'a été observé 12 mois après la réalisation des travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tente, la libération de la retenue contractuelle finale à l'entreprise « Terrassement Belleau » au montant de 7 365.31.

16- LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – TRAITEMENT DE SURFACE RANG 7

RÉSOLUTION CM2021-178

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a réalisé des travaux de traitement de surface double dans le Rang 7 en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés conformément au devis d'appel d'offres publics publiés sur le SEAO;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tente, la libération de 50 % de la retenue contractuelle à l'entreprise « Les Entreprises Bourget » au montant de 5 533.17 $.

17- AUTORISATION DE PAIEMENT – ASSOCIATION DES TROIS BAIES

RÉSOLUTION CM2021-179

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le dernier paiement lié à l'entente entre la municipalité et l'Association des Trois-Baies conformément au règlement 367-20 au montant de 8 700 $.

18- AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉCO-PRÊT

RÉSOLUTION CM2021-180

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a adopté un programme d'aide financière visant la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière en lien avec le *Programme de mises aux normes des installations septiques* par Mme Christiane Maltais;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été jugée admissible à une aide financière conformément aux conditions du programme;

INITIALES DU MAIRE
2021-09-07
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution ou annotation

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement d'une aide financière sous la forme d'une avance de fonds remboursables provenant du *Programme de mise aux normes des installations septiques* de la municipalité au montant de 11 612.47 $.

19- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – GOUTTIÈRES BERTRAND OUELLET

RÉSOLUTION CM2021-181

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Gouttières Bertrand Ouellet » au montant de 3 133.07 $ plus les taxes applicables pour l'installation de gouttières au centre communautaire.

20- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – PRODUITS BCM – COMPTEURS D'EAU

RÉSOLUTION CM2021-182

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit installer 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ou sur des secteurs représentatifs pour rencontrer les objectifs qui lui ont été fixés par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le cadre de la Stratégie d'économie e d'eau potable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, et appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Produits municipaux BCM » au montant de 5 886,00 $ plus les taxes applicables pour l'achat de 20 compteurs d'eau.

21- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – AF DIESEL

RÉSOLUTION CM2021-183

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « AF Diesel » pour la réparation du camion de pompier de la municipalité.

22- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – TECHNO PIEUX

RÉSOLUTION CM2021-184

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Techno pieux » pour l'installation de 10 pieux vissés sous la passerelle qui borde la rivière Péribonka au coût de 1 000 $ du pieu.

23- AUTORISATION – INSCRIPTION CONGRÈS FQM

RÉSOLUTION CM2021-185

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, la participation de M. Mario Desbiens, maire, au congrès 2021 de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2021-09-07
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution ou annotation

24- AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET – MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

RÉSOLUTION CM2021-186

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature de la municipalité pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants.*

Il est également résolu de confirmer que Mme Nathalie Vachon soit le porteur du dossier Municipalité amie des enfants.

25- AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

RÉSOLUTION CM2021-187

CONSIDÉRANT QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes aînées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la demande de financement dans le cadre de cet appel de projets.

26- AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET – PARC DES GÉNÉRATIONS – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES DE PETITES ENVERGURES

RÉSOLUTION CM2021-188

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Monique autorise la présentation du projet de Parc des générations au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Monique à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Monique désigne Monsieur Mathieu Lapointe, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

27- AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL DE LA CAISSE DESJARDINS

RÉSOLUTION CM2021-189

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le bail avec la Caisses Desjardins d'Alma pour la location des espaces nécessaires au guichet automatique pour un montant de 500 $ par mois.

INITIALES DU MAIRE
2021-09-07
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution
ou annotation

28- AUTORISATION DE SIGNATURE – QUITTANCE CENTRE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION CM2021-190

ATTENDU QUE la municipalité a retenu les services de la firme « Planitech » en vue de la construction de son centre communautaire;

ATTENDU QUE l'avis de correction1-4493676172-1 a été émis par la Régie du bâtiment du Québec en date du 28 novembre 2018 relativement au centre communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité a présenté une réclamation aux architectes relativement aux non-conformités décrites dans l'avis de correction ci-haut mentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, l'entente de quittance présentée par le Fonds des architectes du Québec et d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer ladite entente.

29- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMPING POINTE-TAILLON

RÉSOLUTION CM2021-191

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière a été déposé à la municipalité par le Camping Pointe-Taillon pour une aide financière pour l'achat d'une thermopompe visant à chauffer la piscine du camping;

CONSIDÉRANT QUE la piscine du camping est accessible à l'ensemble de la population de Sainte-Monique**;**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide financière qu'elle juge appropriée, notamment en matière de culture, loisirs et de développement économique local;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide pour la poursuite de toute initiative de bien-être de la population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, l'octroi d'une aide financière de 5 828 $ au Camping Pointe-Taillon.

30- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE DE SAINTE-MONIQUE

RÉSOLUTION CM2021-192

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de Covid-19 a des impacts économiques importants sur les activités des organisations communautaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide financière qu'elle juge appropriée, notamment en matière de culture, loisirs et de développement économique local;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide pour la poursuite de toute initiative de bien-être de la population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, l'octroi d'une aide financière de 2 105 $ à la Fabrique de Sainte-Monique.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2021-09-07
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution ou annotation

31- DIVERS :

a) Étagère - bibliothèque

RÉSOLUTION CM2021-193

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à procéder à l'achat de nouvelle étagère pour la bibliothèque.

32- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

33- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2021-194

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 44

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et secrétaire trésorier